

**Procès-verbal de la Réunion du CTS
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France
Vendredi 29 mars 2013**

Lieu de la Réunion : La Courneuve (93)

Pour la représentation syndicale :

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (FSU), Titulaire	Absente
Thomas MAZIERE (CNT), Titulaire	Présent
Patrice WUSCHER (CGT Culture), Suppléant	Présent
Cécile MONCHABLON (CGT Culture), Suppléante	Présente
Pierre BROUTIN (FSU), Suppléant	Présent
Edith RIVOIRE (FSU), Suppléante	Présente
Alexandre FONTAINE (CNT), Suppléant	Absent

Pour l'administration:

Luc LEVI ALVARES (Président)	Présent
Gilles MARTIN (Secrétaire)	Présent

Étaient également présents :

Victorine MATAOUCHEK (FSU), experte
Frédéric JOSEPH (CGT), expert
Pascal RAYMOND (CGT), expert

Ordre du jour

I.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
II.	Suivi des points.....	4
III.	Compte rendu d'activité 2012	14
IV.	Budget 2013.....	20
V.	Plan de charge.....	24
VI.	Point sur les mutations.....	27
VII.	Présentation de l'organigramme de la Direction interrégionale Centre/Ile-de-France	29
VIII.	Localisation des Centres archéologiques et de la DIR de CIF :.....	31
IX.	Fiches de poste de CIF.....	39
X.	Primes de suppléance : point sur la situation en CIF.....	40

La séance est déclarée ouverte à 10h00, le CTS pouvant valablement délibérer.

Pour la parité syndicale, Sylvie SERRE (FSU) est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation de l'ordre du jour

Luc LEVI ALVARES s'enquiert de questions ou commentaires éventuels sur l'ordre du jour.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) indique avoir fait un point avec les demandes transmises par courrier électronique. L'une d'elles concernait l'analyse effectuée par le siège sur la concurrence.

Luc LEVI ALVARES suggère aux représentants du personnel de préciser leur demande afin d'apporter une réponse lors d'un prochain CTS.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande que les conventions avec les collectivités soient abordées dans le point 10.

Luc LEVI ALVARES précise avoir fourni celle du 37, mais pas celle du 93.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) recommande de faire un point dans le tableau de suivi.

Luc LEVI ALVARES précise qu'une synthèse sera faite en fin de séance de manière à sérier les actions à mener et propose de considérer le tableau de suivi des points en fin de séance.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) fait remarquer que le tableau de suivi témoigne de l'activité de l'instance, aussi suggère-t-elle de commencer par ce point.

Luc LEVI ALVARES en est d'accord.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle qu'une réponse devait être apportée sur les jours de recherche.

Luc LEVI ALVARES n'a pas tous les éléments, et propose d'inscrire ce point dans le suivi.

Thomas MAZIERE (CNT) évoque les dysfonctionnements constatés sur les diagnostics urbains, et prône un groupe de travail indépendant du CHSCT. Ces dysfonctionnements concernent notamment le choix des engins ou le choix des équipes.

Luc LEVI ALVARES demande si ce groupe de travail doit réunir les assistants techniques, les assistants de prévention et les archéologues.

Thomas MAZIERE (CNT) répond par l'affirmative.

Luc LEVI ALVARES approuve le principe.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) évoque aussi un point sur les UDS.

Luc LEVI ALVARES n'est pas en mesure d'aborder ce point aujourd'hui.

Pour des raisons de disponibilité de l'expert, Sylvie SERRE (FSU) demande que le point 8 initial soit traité avant le point 7.

Luc LEVI ALVARES n'y est pas opposé.

II. Suivi des points

Centre de Pantin

Luc LEVI ALVARES indique que, depuis l'inscription du point en octobre 2009, des travaux ont été réalisés, de même qu'une extension des locaux. Le point sur la relocalisation des Centres présentera les perspectives pour ce site.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) précise que quelques détails ont été vus en CHSCT.

Luc LEVI ALVARES cite notamment l'installation de vestiaires.

Centre de Saint-Cyr-en-Val

Luc LEVI ALVARES fait savoir que les investissements de 2012 n'ont porté que sur les volets et l'éclairage. Les problèmes d'étanchéité n'ont été que partiellement résolus. Des programmes seront mis en œuvre, mais le budget de 2013 ne comprend que des dépenses d'équipement.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) précise que la majeure partie des problèmes d'étanchéité a été résolue. En revanche, les volets sont particulièrement obsolètes.

Luc LEVI ALVARES évoque aussi la vétusté des convecteurs.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) cite l'isolation et l'électricité (manque de prise et absence d'onduleur notamment).

Luc LEVI ALVARES fait savoir que l'électricité sera traitée dans le cadre de la DIR. Pour les convecteurs, le propriétaire sera approché. Par ailleurs, il croit savoir qu'une action doit aussi être menée sur les sols (rentrée d'air par la trappe technique dans la salle des anthropologues).

Victorine MATAOUCHEK (FSU) distingue l'entretien courant des investissements plus lourds que sont le déplacement de l'accès à la salle de douche et le réaménagement de la maison du gardien. Une autorisation budgétaire est en attente depuis plusieurs années.

Luc LEVI ALVARES propose que l'étude d'aménagement de la salle de douche soit diligentée en 2013.

Centre de Tours

Luc LEVI ALVARES rappelle que l'engagement de l'administration était général : « améliorer les locaux ». Il aimerait que les demandes soient précisées.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) pointe deux problèmes : la ventilation du serveur et le lavage à haute pression à l'extérieur. Ce dernier point contrevient au cahier des charges des implantations. Plus généralement, la base présente une faible superficie de bureaux. Une extension ou une relocalisation sont nécessaires. Elle évoque également les onduleurs.

Luc LEVI ALVARES explique qu'il n'est pas opportun d'installer des onduleurs autrement que sur des serveurs. Par ailleurs, la moitié des prises électriques ne sont plus alimentées.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) fait remarquer qu'en l'absence d'onduleur sur les postes individuels, un problème électrique réduirait les données à néant.

Ne seront réduites à néant que les données saisies depuis la dernière sauvegarde, fait remarquer **Luc LEVI ALVARES**.

Sylvie SERRE (FSU) fait savoir que les NAS ne sauvegardent pas.

Luc LEVI ALVARES rappelle que les NAS stockent des informations stratégiques partagées entre plusieurs postes et que ceux-ci font l'objet d'une procédure de sauvegarde. En revanche, il n'existe aucune procédure de sauvegarde des données mémorisées sur les disques durs individuels. Il revient donc aux agents de sauvegarder leurs données régulièrement sur un autre support. L'absence d'onduleur fait qu'en cas de coupure de courant, toute donnée saisie non sauvegardée sera perdue.

Thomas MAZIERE (CNT) fait remarquer que les onduleurs agissent contre les microcoupures, et non contre les coupures prolongées.

Luc LEVI ALVARES précise qu'un onduleur est un régulateur de tension, mais aussi une batterie. Un onduleur individuel n'est pas onéreux, mais multiplié par le nombre de postes, le coût devient élevé non seulement à l'achat, mais aussi à l'entretien. Les gros onduleurs professionnels coûtent plus cher à l'achat, mais sont simples à maintenir. Il ne peut prendre l'engagement d'installer des onduleurs sur les bases. Cependant, des onduleurs individuels pourraient être fournis pour les déplacements sur le terrain, en dotant chaque base d'un ou deux onduleurs au maximum.

Sylvie SERRE (FSU) fait observer que tout le monde a accès au NAS, et qu'une fausse manipulation est possible. Ce lieu de sauvegarde est donc vulnérable. En outre, tous les agents ne sont pas dotés d'un disque dur externe. À Orléans, la cellule DAO/PAO s'en partage un seul.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) ajoute que les agents utilisent tous du matériel personnel. La dotation en disques durs externes est en effet très différenciée selon les bases.

Luc LEVI ALVARES suggère de faire un point sur les matériels personnels et les matériels fournis. La suppression de données sur le NAS à la suite d'une mauvaise manipulation soulève un problème de droit d'accès.

Sylvie SERRE (FSU) explique qu'une sauvegarde effectuée sur un CD est figée. Sur un NAS, les données peuvent être déplacées ou effacées.

Luc LEVI ALVARES objecte que le problème est le même sur un serveur.

Sylvie SERRE (FSU) signale que des sauvegardes sont effectuées régulièrement sur les serveurs, ce qui n'est pas le cas sur les NAS.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rapporte que l'architecte de La Courneuve s'est étonné de l'absence de sauvegarde.

Luc LEVI ALVARES prend note de la remarque.

Gilles MARTIN fait savoir qu'une sauvegarde se fait sur cassette à la Direction régionale Ile-de-France.

Luc LEVI ALVARES demande confirmation que le problème se pose dans tous les centres.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) le lui confirme.

Luc LEVI ALVARES a demandé que la DSI fasse un point sur le système informatique de la DIR CIF. Une réunion de travail sera programmée au second semestre, en associant l'ensemble des centres. Il est favorable à une présence syndicale du CTS.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) ajoute que le Centre de Tours perd aussi ses connexions Internet.

Luc LEVI ALVARES indique que ce point sera soumis à la DSI. Pour information, le fournisseur d'accès internet a posé des problèmes au niveau national. La nécessité de faire une expertise à Tours a été mise en avant, la veille, en CHSCT.

Situation DAO/PAO

Victorine MATAOUCHEK (FSU) rappelle que le point remonte à l'arrivée de la nouvelle maquette pour le rendu des rapports. Auparavant, chacun utilisait Word, et le plateau DAO/PAO s'occupait des gros rapports positifs. La nouvelle maquette visait à harmoniser l'ensemble, en sorte que les plateaux techniques traitent l'intégralité des rapports à rédiger. Sauf que ces plateaux étaient déjà très surchargés. La possibilité d'augmenter d'ouvrir un plus grand nombre de place pour les formations DAO et surtout PAO à des agents techniciens et ou à des RO a été évoquée en CTS, l'objectif étant de pallier les besoins pour les petits rapports. Cette saisine, qui date de longtemps, est restée sans suite.

Luc LEVI ALVARES entend qu'il s'agissait de diversifier les compétences des techniciens et des RO, et non de créer des postes de DAO ou de PAO.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) signale toutefois qu'il avait été demandé à Catherine Remaury d'inclure les postes de DAO dans les demandes de plans de recrutement.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souligne que la question se pose différemment aujourd'hui, l'activité n'étant plus celle de 2009.

Luc LEVI ALVARES est prêt à réfléchir à la question. D'une part, l'activité est en baisse, et l'heure n'est pas à la création de postes, mais plutôt à l'optimisation et au redéploiement. Il n'est pas opposé à créer des postes de DAO, mais ce sera au détriment d'autres postes. D'autre part, un plan d'action doit être déployé pour la diversification des tâches, y compris pour les DAO/PAO. Il se prononce pour une diversification des compétences plutôt que pour une spécialisation sur ces postes. Par ailleurs, les incapacités physiques soulèvent le problème du reclassement de certains personnels. Toutefois, un tel reclassement se ferait nécessairement au détriment d'un autre poste.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) partage l'analyse : ces postes peuvent servir à diversifier l'activité des techniciens et à reclasser les personnels usés. Sauf que des agents ont développé de vraies compétences en ce domaine. Et le volume de postes en DAO/PAO étant limité, il ne sera pas possible de les reclasser tous. Les agents qui assurent des tâches de DAO/PAO à temps plein cohabitent avec d'autres pour lesquels cette activité n'est que partielle. Il recommande de mener des actions auprès des RO qui effectuent du travail de DAO/PAO qu'ils pourraient en réalité déléguer. De telles actions ont été menées en Picardie.

Luc LEVI ALVARES qualifie ce témoignage de très important.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) cite une enquête nationale menée par Sylvie Eusèbe sur l'organisation de la DAO par les RO.

Luc LEVI ALVARES en prendra connaissance.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) plaide pour la diversification des tâches, arguant que l'Inrap est le seul Établissement public du MCC à prononcer des licenciements pour inaptitude. D'où la nécessité de s'atteler au 75-25 en termes de prévention.

Luc LEVI ALVARES rappelle que le point est inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du 10 avril. S'agissant de problèmes de santé et de sécurité, il considère que le CHSCT doit être chef de file. Néanmoins, comme le sujet touche aussi à l'organisation du travail, le CTS doit également être sollicité. Il propose que le CHSCT élague le dossier, dans la mesure où cette instance est concernée au premier chef. Pour éviter des allers-retours, il recommande la mise en place d'un groupe inter-instancés.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souligne que l'organisation du travail sera fondamentale en termes de prévention. En Nord-Pas-de-Calais-Picardie, un tableau est examiné en CTS et en CHSCT. Le matricule permet de suivre les agents de manière anonyme, et de recenser le temps de travail effectué sur le terrain. Quand le seuil des 75 % est franchi, des explications sont demandées. Il souligne que le sujet relève du CTS, car relevant directement de l'organisation du travail.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) abonde en ce sens : l'organisation du travail constitue le meilleur levier de prévention. Par la suite, les outils mis en place recouperont les problématiques du CHSCT.

Luc LEVI ALVARES concède que l'organisation du travail est essentielle, mais fait remarquer qu'il ne s'agit pas du seul levier de prévention.

Thomas MAZIERE (CNT) partage l'analyse des autres organisations syndicales.

Luc LEVI ALVARES aimerait toutefois que le dossier soit traité collégialement par les deux instances.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) insiste sur le fait que la politique doit être élaborée en CTS et que les effets de son application peuvent être examinés en CHSCTS, avec des outils différents. Si l'organisation du travail était efficiente, les problèmes liés aux conditions de travail seraient moins nombreux.

Application de la note sur la concurrence

Gilles MARTIN indique que cette note a été établie par le siège, et qu'elle concerne les marchés pris par la concurrence.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) rappelle qu'avant son départ, Nicole Pot avait rédigé une note sur le 75-25, et une autre sur la concurrence. Dans le cadre des CTP, les représentants syndicaux ont demandé à plusieurs reprises comment les Directions régionales entendaient mettre ces notes en application, sans obtenir de réponse.

Luc LEVI ALVARES signale que des réponses ont été apportées concernant le 75-25 aux représentants syndicaux ainsi qu'au personnel de CIF. S'agissant de la note sur la concurrence, il apportera une réponse ultérieurement.

Sylvie SERRE (FSU) fait savoir que le niveau local obtient parfois plus d'informations par le biais des SRA ou des AST. Il s'agit alors de données informelles, mais précieuses auxquelles le siège n'a pas accès.

Luc LEVI ALVARES déclare s'être penché sur la question de la concurrence dès son arrivée, en ignorant l'existence de cette note. L'analyse des pertes de fouilles de CIF est déjà effectuée par le siège, et non par la DIR. Il ne souhaite donc pas agir en doublon. Surtout, l'Inrap est mieux placé que la DIR pour réclamer les données de la concurrence. Désireux de maintenir de bonnes relations avec les aménageurs, il se voit mal leur réclamer les résultats d'une consultation, même si les informations sont légalement transmissibles. Outre ces informations légales, il existe des informations plus informelles, comme l'a souligné Sylvie SERRE (FSU). Un aménageur privé n'est en effet pas obligé de lancer une consultation publique, ce qui pose la question de savoir pourquoi l'Inrap n'a pas été sollicité. Les AST sont mobilisés pour faire remonter ces informations, mais elles sont extrêmement fragmentaires. De plus, l'AST connaît les limites de son pouvoir. Le SRA, en revanche, dispose d'une vision exhaustive. Autant des informations fiables sont obtenues avec la région Centre, autant ce n'est pas le cas en région Ile-de-France.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale que la note date de 2009. Depuis, des mesures ont été prises, comme le plan de reconquête des aménageurs, ou la mise en place d'un

observatoire de la concurrence. Les CT locaux font régulièrement un point sur la concurrence et discutent des actions à mettre en place.

Luc LEVI ALVARES constate que ce point était à l'ordre du jour du CTS d'avril 2012.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) fait savoir que des chiffres avaient alors été communiqués sur les fouilles prescrites gagnées et perdues.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale qu'il est important de savoir si une réponse est systématiquement apportée aux appels d'offres. Pour mémoire, une DIR qui ne répondait pas aux appels d'offres a vu son activité fortement diminuer, et ce sont les personnels qui en ont payé les conséquences.

Luc LEVI ALVARES propose de faire un point simplifié intermédiaire et un point détaillé annuel sur la concurrence.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) suggère plutôt de remplacer le point intermédiaire par un suivi.

Luc LEVI ALVARES fournira le taux de réponse aux appels d'offres et aux consultations privées, ainsi que le nombre de fouilles obtenues et le taux de réussite correspondant. Pour le moment, le taux de réponse serait très fort (1 seule non réponse sur CIF).

Thomas MAZIERE (CNT) signale que pour décrocher certains marchés, les PSI sont parfois tirés vers le bas. Cette situation n'est pas tenable pour les équipes, et fait courir des risques vis-à-vis du prescripteur.

Luc LEVI ALVARES indique que ces problèmes doivent être traités spécifiquement, et non dans l'analyse de la concurrence. Il transmettra les analyses du siège sur les causes de pertes de fouilles. Pour information, le siège n'analyse que les dossiers à partir d'un certain seuil. Il aimerait qu'une analyse soit également effectuée en deçà de ce seuil.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si, comme annoncé en décembre, Luc Lévi-Alvarès a finalement pu intégrer le groupe de réflexion sur le forfait et les montages financiers des opérations.

Luc LEVI ALVARES indique avoir été nommé au Comité de veille stratégique, lequel ne s'est pas encore réuni. Le Directeur général a indiqué en réunion des DIR qu'il allait renforcer le travail sur la comptabilité analytique des opérations, ce qui permettra d'affiner la formation des prix. En particulier, il entend exclure les coûts de structure du prix du jour-homme.

Sylvie SERRE (FSU) salue l'initiative au nom de son syndicat.

Luc LEVI ALVARES trouve anormal que les cantonnements entrent dans le prix du jour-homme.

Plan de résorption des rapports de fouilles en retard

Luc LEVI ALVARES indique qu'une information a été faite le 27 avril 2012.

Thomas MAZIERE (CNT) a retenu de cette information que des moyens ne seraient déployés qu'en cas de risque d'amende.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) souligne que les agents ont à cœur de terminer ces rapports. Le retard ne résulte pas d'une mauvaise volonté de leur part.

Luc LEVI ALVARES propose d'inscrire un point sur les rapports en retard au prochain CT. Pour information, le sujet a fait l'objet de trois analyses en CODIR. Un effort important a été consenti, mais CIF demeure la plus mauvaise région de France. Les critères d'attribution de jours autorisés par les 5 % ont été clarifiés, et **Luc LEVI ALVARES** les communiquera lors du prochain CT. La priorité a effectivement été donnée aux rapports qui généraient des pénalités, mais il existe cinq autres critères d'attribution. Enfin, l'assiette de l'enveloppe des 5 % a été redéfinie, car l'instruction reçue n'était pas suffisamment précise dans ce domaine.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) fait remarquer que, d'une manière générale, les personnels ont été très sollicités pour enchaîner les opérations. Or les agents ont parfois du mal à prioriser le travail en retard accumulé. Dans sa DIR, certains qui avaient pris des responsabilités opérationnelles ont été très fortement mobilisés et ont enchaîné les terrains, ce qui leur a fait perdre pied, l'employeur en est responsable. Il faut des réponses adaptées aux cas individuels. Il souhaite savoir si ce sont les aménageurs qui exigent une clause de pénalités dans les conventions.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale qu'en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les clauses de pénalités n'ont quasiment plus cours.

Luc LEVI ALVARES explique que l'Inrap n'a pas intérêt à renoncer à un appel d'offres au motif qu'il prévoit une clause de pénalités inacceptable.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) suggère d'expliquer au donneur d'ordres que la libération du terrain n'est pas conditionnée à la remise du rapport, et que tout retard n'affectera donc pas ses travaux.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) signale que l'activité a été très forte ces vingt dernières années en CIF.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) explique que le sujet relève aussi de l'organisation du travail.

Luc LEVI ALVARES signale que le rédacteur du rapport ne peut être que le RO initial.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) objecte qu'il est parfois possible de le décharger d'autres tâches.

Luc LEVI ALVARES fait savoir que des actions ont déjà été décidées en ce sens. Il se propose de renforcer le dispositif en s'appuyant sur les suggestions des représentants du personnel.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) fait remarquer que des clauses de pénalités raccourcies ont été signées pour Marne-la-Vallée.

Luc LEVI ALVARES signale qu'en matière de travaux publics, les pénalités peuvent atteindre des niveaux très élevés pour un simple retard de livraison.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) explique que les aménageurs veulent avant tout disposer du terrain. Le rapport n'est donc pas un élément crucial, ce qui nécessite un exercice de pédagogie envers les aménageurs sur les pénalités. En Picardie, les aménageurs ont pris l'habitude de ne plus réclamer de clause de pénalités. La cgt demande une réflexion approfondie sur la diminution de ces clauses.

Convention avec le CG37

Patrice WUSCHER (CGT Culture) souligne que cette convention est très rigide : elle stipule qu'une convention doit être signée pour chaque nouveau chantier. Il aimerait avoir la possibilité de faire des expertises croisées. Surtout, les jours-hommes seront facturés, et ne pourront pas faire l'objet d'échanges.

Luc LEVI ALVARES fait remarquer que les échanges de jours-hommes sont illégaux dans le cadre d'opérations de fouilles, et considère qu'il en est de même pour les diagnostics. Même si les diagnostics sont un secteur protégé et non lucratif, une évaluation financière est réalisée, avec un quota de jours-hommes à ne pas dépasser. L'échange de prestation se traduit par de la compensation, ce qui est illégal en termes de comptabilité publique. Il ajoute que se pose également le problème de la TVA : en cas d'échange, aucune TVA n'est facturée.

Thomas MAZIERE (CNT) fait valoir qu'un diagnostic bien mené conduit à une prescription de fouilles.

Luc LEVI ALVARES est favorable au renfort des compétences, mais cela ne peut se faire en outrepassant les règles de gestion.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) laisse entendre que la prochaine étape de la décentralisation fera évoluer la situation entre l'État et les collectivités. Par ailleurs, le nouveau Directeur général va certainement infléchir la politique nationale de l'Établissement. Jusqu'ici, les collectivités étaient considérées comme des concurrentes, ce qui ne sera plus le cas demain. Il ne faut plus que les conventions passées soient des coquilles vides.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) aimerait avoir la liste des conventions mises à jour pour le prochain CTS. La convention CG 37 a été signée en 2010 pour trois ans renouvelables. Par ailleurs, celles avec le CG 95 et le CG 45 sont en discussion.

En réponse à Sylvie SERRE (FSU), **Luc LEVI ALVARES** réaffirme qu'un Établissement public n'a pas le droit de faire des échanges de services sous forme de prêt de main d'œuvre non conventionné avec une autre collectivité publique ni avec un privé.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) souhaite savoir si une collectivité est facturée au même prix qu'un aménageur.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative et que le sujet mérite réflexion.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) demande des précisions sur l'article 3.3 de la convention, lequel évoque des « *bons de commande* ».

Luc LEVI ALVARES indique qu'une facturation a lieu et que cela nécessite un bon de commande préalable.

En réponse à **Luc LEVI ALVARES**, **Sylvie SERRE (FSU)** explique qu'il serait possible de se facturer mutuellement des prestations sans que cela tombe sous le coup de l'interdiction d'échange de services, à des tarifs intéressants.

Luc LEVI ALVARES rappelle que rien n'oblige à acquitter les factures sur le moment. La compensation se fera dans les mains du comptable, en fin d'année. L'ordonnateur, en revanche, ne peut compenser. **Luc LEVI ALVARES** signale que le statut de SPL (société publique locale) permet de mettre du personnel à disposition de manière souple. Lui aussi a entendu que le Directeur général était favorable à un renforcement des partenariats avec les services archéologiques locaux.

Pour favoriser ces partenariats, **Victorine MATAOUCHEK (FSU)** s'enquiert de la réflexion sur la politique tarifaire, soulignant que les prestations sont aujourd'hui facturées au prix fort aux collectivités territoriales.

Luc LEVI ALVARES précise que le tarif INRAP intègre les vrais coûts de structure. La situation devrait évoluer. Certaines collectivités n'ont pas anticipé le véritable coût budgétaire. Voilà pourquoi le service de Seine-et-Marne est appelé à fermer, et que celui de l'entente Haut-Rhin-Bas-Rhin (PAIR) est en train de périliter. Les collectivités locales font aujourd'hui payer une partie de la prestation par les contribuables, ce qui est une aberration budgétaire.

Sylvie SERRE (FSU) signale que faute de réflexion sur les tarifs, certains se tourneront vers le secteur privé.

Luc LEVI ALVARES plaide pour une tarification différenciée.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) explique que ce manque constitue un frein pour passer une convention avec le service municipal d'Orléans, lequel se rapproche du CG 45.

Luc LEVI ALVARES explique qu'une politique tarifaire différenciée doit s'appuyer sur un raisonnement économique sensé, autant que sur un souhait de partenariat renforcé.

Sylvie SERRE (FSU) souligne que la création des services archéologiques territoriaux a conduit à exclure l'Inrap et ses équipes expérimentés de certains territoires, ce qui soulève un enjeu scientifique et technique et du coup économique.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) demande que la présentation du tableau de suivi soit modifiée, en distinguant clairement l'engagement, la date prévue et le suivi.

Montage des opérations, le « qui fait quoi »

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) renouvelle sa demande de communication de la chaîne opératoire entre fonctionnels et opérationnels lors du montage d'une opération.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) fait savoir qu'il existe un modèle en Nord-Picardie (le document est donné, pour exemple, en séance).

Luc LEVI ALVARES prend l'engagement de commencer à travailler à ce sujet pour le prochain CT. Pour information, des fiches de procédure sont en cours d'élaboration. Ce travail a débuté avec la cellule de planification et S. Baron.

Relation avec le SRA ILE-DE-FRANCE

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) évoque enfin les relations avec le SRA, rappelant qu'une rencontre était prévue avec la DRAC Ile-de-France.

Luc LEVI ALVARES confirme que cette rencontre a eu lieu, et révèle qu'elle a permis de balayer les dossiers importants – rapports en retard, rôles respectifs, conservation du mobilier pour le compte de l'Etat, etc. Les modalités de travail ont également été définies. M. Foucray a indiqué qu'il souhaitait organiser une réunion restreinte à caractère stratégique. Cette réunion, qui s'est tenue en présence de M. Foucray, de son adjoint, de Pierre Vallat et de **Luc LEVI ALVARES**, a permis d'en préparer une autre regroupant le SRA, les prescripteurs ainsi que les AST d'Ile-de-France. La première réunion, restreinte, s'est très bien déroulée, et a été fructueuse. La seconde, en revanche, a fait long feu : elle a scandalisé une partie des prescripteurs du SRA et la totalité des AST. **Luc LEVI ALVARES** explique que le SRA est aujourd'hui incapable, sur le plan humain et professionnel, d'aborder des questions organisationnelles avec des tiers, dont l'Inrap. Aussi a-t-il donné comme consigne aux AST et à ses adjoints de ne créer aucun problème, et de se montrer conciliants vis-à-vis des demandes du SRA, et ce jusqu'au mois de juin, où un bilan sera dressé. Les relations sont moins passionnées, mais, sur le fond, le problème n'est pas résolu.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souhaite savoir si la Direction générale suit les relations entre l'Inrap et les SRA, sachant qu'elle peut en parler avec la tutelle.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative, signalant qu'il a averti M. Roffignon et M. Jacob, conformément à sa lettre de mission. Il a donné des consignes strictes pour que l'Inrap soit irréprochable. Le RO se doit d'avoir un dialogue constructif avec le prescripteur. Dès que la demande de ce dernier n'est plus gérable, le dossier doit remonter à l'AST, voire, le cas échéant, à M. Vallat.

Pour **Frédéric JOSEPH (CGT Culture)**, il s'agit d'un fonctionnement normal.

Luc LEVI ALVARES rappelle qu'auparavant, le RO montait au créneau contre le prescripteur.

En cas de conflit, **Frédéric JOSEPH (CGT Culture)** considère comme normal que l'AST s'implique en tant que facilitateur de dialogue entre le RO et le prescripteur.

Luc LEVI ALVARES souligne que, désormais, le RO ne subit plus la pression du prescripteur. Parallèlement, les AST n'ont plus à gérer des questions comme « les fouilles à la main ».

Thomas MAZIERE (CNT) souhaite savoir si ce mode de fonctionnement concerne aussi le diagnostic.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme, ajoutant qu'il n'acceptera pas la pression des prescripteurs. Parallèlement, le délégué scientifique doit monter au créneau pour les arbitrages scientifiques. M. Vallat a conservé de bonnes relations avec le SRA et le conservateur régional.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) aimerait avoir communication du bilan qui sera tiré en juin sur les relations SRA/CIF.

Luc LEVI ALVARES accèdera à la demande.

Sylvie SERRE (FSU) demande si la programmation est abordée dans ces réunions.

Luc LEVI ALVARES ne cache pas que l'exercice propre à la programmation l'a interpellé. À son sens, les questions soulevées doivent se régler entre prescripteurs et AST. Seule la programmation qui pose problème et nécessite un arbitrage de la part du conservateur ou de sa part doit être traitée en réunion plénière. Par ailleurs, les rapports en retard ont fait l'objet d'un long échange. Le cas particulier d'un agent de la région Centre a ainsi été évoqué. L'AST et lui-même se sont battus pour lui conserver l'agrément RO.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) en déduit qu'un problème entre un RO et un prescripteur peut être évoqué en réunion.

Uniquement si le différent n'est ni scientifique ni ponctuel, précise **Luc LEVI ALVARES**. Du reste, il a également voulu aborder la question des conditions de travail des agents sur les chantiers en période hivernale. Il s'est finalement ravisé, car le sujet ne se prêtait pas à une première réunion.

III. Compte rendu d'activité 2012

Luc LEVI ALVARES n'a rien changé à la présentation des tableaux communiqués. Néanmoins, il regrette que cette présentation se fasse par région. Pour lui, il n'existe pas deux régions en CIF, mais cinq Centres archéologiques. Il maintient toutefois sa présentation pour deux raisons : les SRA sont au nombre de deux ; le budget est régionalisé. Il souligne ensuite que la catégorie « prévu » étant extrêmement floue, une réflexion a été lancée pour la modifier. En pratique, les fouilles dans la région Centre ont généré 9 979 jours-hommes, mais les 58 000 en stock ne veulent pas dire grand chose. Enfin, d'autres statuts ont été mis en place dans le cadre de l'approche SGA.

Gilles MARTIN explique que les « prescrits » sont plus détaillés : « sans engagement » (aucun contact n'a été pris avec l'aménageur) ; « avec engagement » (une proposition a été soumise à l'aménageur). Le prescrit avec engagement a une durée limitée de trois mois. En cas de discussion avec l'aménageur sur les délais et les dates, un troisième statut est prévu.

Sylvie SERRE (FSU) en déduit que le « prévu » mêle des opérations planifiées et d'autres qui ne le sont pas. Quand l'aménageur ne se manifeste pas dans les trois mois, le prescrit « avec engagement » retombe dans le prescrit « sans engagement ». Aussi se demande-t-elle si cela ne grève pas le prescrit « sans engagement ».

Victorine MATAOUCHEK (FSU) plaide pour un toilettage.

Luc LEVI ALVARES rappelle que les chiffres sont justes, mais qu'ils regroupent des réalités différentes. Le reste à faire couvre des opérations prescrites globalement, alors que le SRA formule des prescriptions zone à zone. Sur la base C, des diagnostics sont menés sur des prescriptions qui remontent à plus de dix ans.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) suggère de distinguer une échéance d'un an dans les prescrits « sans engagement ».

Luc LEVI ALVARES n'y est pas favorable faute de disposer d'informations fiables.

Thomas MAZIERE (CNT) aimerait avoir une présentation par base.

Sylvie SERRE (FSU) n'est pas d'accord, arguant que la prescription se fait au niveau des SRA, et qu'il importe donc de conserver cet échelon régional. En Ile-de-France, l'implantation des centres ne correspond pas à une entité géographique définie et les regroupements d'agents en centre ont été effectués par périodes chrono. Du coup, des mutualisations doivent s'opérer entre eux pour le montage des équipes. Une vision par centre est compréhensible en région Centre, mais pas en Ile-de-France.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) approuve la distinction par centre pour l'organisation du travail, mais, pour l'opérationnel, l'approche doit privilégier la mutualisation pour éviter une compétition entre centres.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) rappelle que l'Établissement a vocation à intervenir sur tous les territoires. Elle met en garde contre l'absence de transversalité entre les Centres, et le risque possible de voir des baronnies apparaître.

Luc LEVI ALVARES distingue la présentation de l'activité elle-même. Lui aussi tient à éviter les baronnies, mais une analyse de l'activité peut se faire par Centre : chacun d'eux couvre bien une entité territoriale, et il a besoin d'apprécier le niveau d'activité, ne serait-ce que pour traiter la problématique de la relocalisation.

Sylvie SERRE (FSU) objecte que l'AST d'Orléans gère aussi Chartres et Bourges. L'analyse par base ne mettra pas en évidence que l'activité est plus importante à Châteauroux.

Thomas MAZIERE (CNT) cite le cas du Centre de Pantin, où les opérations ont été très nombreuses, ce qui a eu des conséquences sur l'organisation du travail.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) entend le besoin de bilan d'activité, mais le fait qu'une base gère son budget en jours-hommes fait tomber la notion de mutualisation des compétences scientifiques. À titre d'exemple, une personne de Tours qui possède des compétences en protohistoire n'a été pas autorisée à travailler ailleurs dans la région Centre.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) explique que les DIR fonctionnant avec un AST par région ne rencontrent pas ce type de difficulté. L'interrégion a permis aux agents du Nord-Pas-de-Calais de venir travailler en Picardie, et inversement, en fonction de l'activité. Il met en garde contre tout cloisonnement.

Sylvie SERRE (FSU) suggère de réaliser un découpage par département.

Région Centre

Pour les diagnostics, **Luc LEVI ALVARES** recense 3 880 jours hommes sur 4 000 budgétés. Pour mémoire, les activités réalisées par des agents de Tours sur le chantier de la LGV sont comptabilisées chez GSO. Les fouilles terminent à 9 979 jours-hommes, pour un budget corrigé de 15 610 jours-hommes.

Région Ile-de-France

Pour les diagnostics, 7 489 jours-hommes ont été comptabilisés, pour un budget de 8 362 jours-hommes. **Luc LEVI ALVARES** attribue le retard à un manque de prescriptions du SRA.

Thomas MAZIERE (CNT) signale que les équipes ont été en sous-effectif.

Luc LEVI ALVARES ne nie pas les difficultés organisationnelles, mais le fait que le SRA ait différé unilatéralement certaines opérations a déstabilisé la planification du personnel en CIF. L'analyse des trois premiers mois de 2013 permettra de valider ou non l'argument de **Thomas MAZIERE**.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale que tel ne sera pas forcément le cas, l'opération de terrain pouvant être achevée. Les jours-hommes ne seront donc pas consommés.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) souhaite savoir si certaines opérations ont été stoppées par manque de personnel.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative.

Édith RIVOIRE (FSU) s'enquiert du devenir des jours-hommes non consommés. Il est en effet fréquent que des jours-hommes soient rendus lors d'un diagnostic.

Luc LEVI ALVARES a connaissance du détail par opération : certaines opérations sont effectivement réalisées avec moins de jours-hommes que prévu. L'affectation budgétaire à l'opération ne doit pas être confondue avec la notification budgétaire globale, pour les

fouilles, d'une part, et pour les diagnostics, d'autre part. Quand une opération de diagnostic est en sous-réalisation, les jours-hommes peuvent être affectés à d'autres diagnostics, mais pas à une fouille, sauf à passer par une DM. Il n'est possible de demander des jours-hommes en diagnostic que si une autre interrégion en a rendu. Par ailleurs, compte tenu de la baisse de l'activité, la notification budgétaire de CDD a été réduite. Enfin, les 120 jours/hommes d'écart de la région Centre ne peuvent être reportés en 2013. Il espère qu'une autre interrégion les aura récupérés.

Sylvie SERRE (FSU) note que 64 % seulement de l'objectif a été atteint en fouilles pour la région Centre. Elle se demande pourquoi et si davantage de personnels que prévu auraient été attribués à la LGV.

Luc LEVI ALVARES assure que non, et souligne un véritable problème de programmation. Les 6 000 jours-hommes perdus en fouilles en région Centre ont été réaffectés en région Ile-de-France.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) se demande comment les besoins de la LGV sont anticipés.

Luc LEVI ALVARES indique que l'anticipation est réalisée par le biais de GSO et de la coordinatrice, tandis que l'AST de Tours est en contact régulier avec la mission LGV. À la suite de fouilles prescrites par le SRA Centre, le préfet de région a demandé un arbitrage interministériel, lequel a été rendu voilà dix jours. Deux opérations ont dû être lancées dans la foulée. Le Président a donné des consignes strictes, en demandant de répondre à cette sollicitation toutes affaires cessantes. À ce jour, 40 % du personnel de Tours est affecté à la LGV, et l'effort doit être accru. S'agissant de la compensation, il explique que les personnels en CDI indisponibles peuvent être remplacés par des CDD pour une opération donnée.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) résume : les CDI transférés à la LGV en grand déplacement et non disponibles pour des activités courantes seront remplacés par des CDD. En termes de déplacements, ce mode opératoire est insensé.

Luc LEVI ALVARES fait savoir qu'il s'est entretenu avec Odet Vincenti (DIR GSO) pour rendre les déplacements rationnels. Le problème est que la LGV n'a plus de CDD disponibles. À titre d'exemple, les cinq fouilles décidées à la suite de l'arbitrage interministériel représentent 111 jours-hommes supplémentaires par jour.

Édith RIVOIRE (FSU) cite le cas possible de voir quatre agents de la base de Saint-Cyr-en-Val partir à la LGV. Elle souhaite savoir si des CDD arriveront *au même moment* pour les remplacer.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative, mais, sur le plan fonctionnel, le recrutement de CDD doit être justifié, ce qui induit un décalage dans le temps.

Édith RIVOIRE (FSU) fait observer que ces mouvements pourraient être considérés comme inacceptables, que ce soit sur le plan humain ou budgétaire.

Luc LEVI ALVARES argue du caractère exceptionnel de la situation, et assure que ce mode de gestion ne saurait être un mode de gestion quotidien. L'optimisation du système se fonde, d'une part, sur les grands déplacements des agents, et, d'autre part, sur les impacts budgétaires. Ce n'est qu'après qu'Odette Vincenti lui a fait part de son impossibilité à trouver des ressources que **Luc LEVI ALVARES** a accepté de mettre des CDI à disposition de la LGV. Les opérations qui avaient commencé dans la région Centre ne seront pas perturbées par cette situation exceptionnelle. La seule incidence porte sur le décalage des opérations qui devaient débiter.

Édith RIVOIRE (FSU) demande si les diagnostics aussi sont décalés.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme et précise que certaines opérations post-fouilles déjà commencées seront peut-être affectées.

Édith RIVOIRE (FSU) aimerait avoir la garantie du caractère exceptionnel de la situation.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) rappelle que Matignon a rendu un arbitrage favorable à l'archéologie, ce qui atteste le caractère exceptionnel de la situation.

Luc LEVI ALVARES signale qu'un premier dialogue de gestion pour la DM1 est prévu début mai, et indique qu'il évoquera en priorité cette mise à disposition de CDI. À ce jour, aucune opération qui réclamerait des moyens supplémentaires n'est prévue en région Centre.

Sylvie SERRE (FSU) fait remarquer qu'interrompre des opérations de post-fouilles risque de retarder les rapports.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) entend que **Luc LEVI ALVARES** n'est pas aujourd'hui en mesure de prouver un besoin, et se demande s'il existe des conflits avec l'aménageur.

Luc LEVI ALVARES répond par la négative.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souhaite savoir comment une demande d'opération pressante formulée par le SRA sera prise en compte.

Luc LEVI ALVARES rappelle que c'est le même SRA qui prescrit les opérations de la LGV. Il devrait donc assurer la cohérence des priorités.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) demande si le taux de réponse aux appels d'offres est maintenu.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme. Celui-ci est à l'heure actuelle de 100% des saisines.

Thomas MAZIERE (CNT) aimerait connaître le nombre d'opérations.

Luc LEVI ALVARES répond que ce nombre n'est pas significatif : le tableau mêle des opérations qui ont débuté avant 2012 ou qui s'achèveront après cette date.

Pour **Frédéric JOSEPH (CGT Culture)**, c'est la date de démarrage qui doit prévaloir.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) demande communication de la surface traitée pour appréhender l'évolution de l'activité.

Thomas MAZIERE (CNT) aimerait avoir un bilan des jours-hommes rendus, de même que des équipes incomplètes.

Luc LEVI ALVARES n'est pas en mesure de tirer un bilan des équipes incomplètes.

Pierre BROUTIN (FSU) explique que, ponctuellement, du personnel peut manquer sur une opération. Une demande est alors formulée à la planification, qui alloue des effectifs supplémentaires.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souligne que seul le RO peut expliquer pourquoi tous les jours-hommes prévus n'ont pas été consommés.

Luc LEVI ALVARES invite la parité syndicale à préciser ses demandes concernant le rapport d'activité.

En conclusion, l'activité en 2012 affiche un taux de réalisation de 92 % pour les diagnostics, et de 97 % pour les fouilles.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) rappelle qu'au niveau national, le taux de réalisation des diagnostics est de 98 %.

Luc LEVI ALVARES fixe à 95 % le seuil à partir duquel un taux de réalisation est considéré comme bon, et à 90 % celui en deçà duquel un taux de réalisation est considéré comme très mauvais.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) pointe un écart de 2 000 jours-hommes pour les diagnostics.

Luc LEVI ALVARES explique que résorber cet écart revient à imposer des grands déplacements aux agents dès qu'il n'y a plus d'activité sur place. Parallèlement, cela suppose de mettre en place des outils de gestion offrant une visibilité de l'activité au mois le mois. Aujourd'hui, les agents ont pour consigne de fournir leur compte rendu d'activité sous un mois, et cette consigne n'est pas toujours respectée. En pratique, 2 % d'une année ne représente que 5 jours, soit une marge très faible.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) objecte que la planification permet de savoir où un agent se trouve au jour le jour.

Sans même parler des congés, qui représentent 10 % de la charge de travail, **Luc LEVI ALVARES** évoque les problèmes de planification de la post-fouille.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) explique cette situation par le fait que les post-fouilles ne donnent pas lieu à un ordre de mission.

Luc LEVI ALVARES rappelle que les comptes rendus d'activité des post-fouilles sont très tardifs.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale que les 10 000 jours-hommes de moins l'année dernière se sont traduits par 1 500 hectares de moins en diagnostic, et que le budget du diagnostic décroît d'année en année. Dans le contexte de la RAP (réforme de l'archéologie préventive), il attire l'attention de **Luc LEVI ALVARES** sur le risque de file d'attente.

Luc LEVI ALVARES le rassure en indiquant qu'il garde en tête les problématiques de file d'attente. Mais il indique que le SRA prévoit de prescrire de moins en moins de diagnostics en 2013, comme en atteste un document de la SDA.

La séance est suspendue de 12 heures 55 à 14 heures 10.

IV. Budget 2013

Luc LEVI ALVARES indique que la RAP aura en 2013 une dynamique moins intéressante qu'en 2012. À terme, la réforme devrait par contre produire ses effets : l'objectif est de dégager 122 millions d'euros d'ici à 2015, contre 83 millions d'euros aujourd'hui.

Inrap

La RAP s'établit à 52 millions d'euros, complété par les 10 millions d'euros de la subvention d'équilibre (contre 20 millions d'euros l'année dernière). Le budget primitif du secteur non lucratif (diagnostic, recherche et valorisation) passe de 70 millions d'euros à 64 millions d'euros. En capacité opérationnelle, l'autorisation globale est peu modifiée, mais la répartition entre les secteurs connaît des changements notables. Pour les fouilles, le nombre de jours-hommes passe de 184 000 à 192 000, alors que les diagnostics accusent une baisse de 10 000 jours-hommes, dont 6 000 sur les grands travaux. Les crédits de recherche et de valorisation sont quant à eux en augmentation.

CIF

Alors que l'objectif de ratio jours-hommes/hectare est de 8,5, **Luc LEVI ALVARES** rappelle que le réalisé culmine à 11,2 en CIF. La notification est supérieure à celle du niveau national, mais, en réunions de Directeurs, il a été demandé que cette notification soit affinée par type d'opération archéologique. Les dépenses opérationnelles directes demeurent inchangées, à 1 138 euros/hectare. Pour information, d'autres interrégions subissent une pression sur ce poste. La capacité opérationnelle passe de 367 à 357 ETP. Treize ETPT CDI dont 12 CDI opérationnels sont perdus.

Le budget des fouilles passe de 34 800 à 32 350 jours-hommes (pour un budget de 31 220 jours-hommes à fin 2012). Celui du secteur non lucratif passe de 17 000 à 16 375 jours-hommes (11 500 jours-hommes pour les diagnostics, contre un budget de 12 362 jours-hommes à fin 2012). La baisse du budget des diagnostics s'explique par la disparition des grands travaux sur CIF – à l'exception de la LGV, laquelle est comptabilisée dans la notification budgétaire GSO –, ainsi que par le ralentissement des opérations nouvelles d'aménagement en Ile-de-France.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) fait remarquer que le plan de charge prévoit un programme de 14 000 jours-hommes.

Luc LEVI ALVARES rappelle que le plan de charge autorise à être excédentaire. Par ailleurs, les dépenses hors personnel sont en légère augmentation en ce qui concerne les dépenses indirectes, et la progression des frais de déplacement s'explique par la mise à disposition de personnels à la LGV. Il s'inquiète en revanche de la diminution des frais de structure.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) s'enquiert des raisons de cette diminution.

Luc LEVI ALVARES apportera une réponse ultérieurement.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) croyait que les frais de déplacement devaient être justifiés auprès de la DIR accueillante.

Sous réserve de vérification, précise **Luc LEVI ALVARES**, la déclaration et le contrôle se font par GSO, tandis que la dépense est de nouveau imputée à CIF.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souhaite savoir si les temps partiels et les formations ont bien été pris en compte dans les calculs d'ETP.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative.

Sylvie SERRE (FSU) aimerait connaître la part des mutations dans la baisse des effectifs, sachant qu'un grand plan de mutations est entré en vigueur.

Luc LEVI ALVARES indique que la prise en compte des mutations ne peut se faire qu'*a posteriori*.

Luc LEVI ALVARES répond à l'aide d'un exemple chiffré : si 105 ETP sont disponibles pour une masse de 100 ETP notifiée, la mutation de 10 agents donnera droit à recruter 5 ETP, en revendiquant le pourvoi ou la création de postes. Inversement, si beaucoup d'agents à temps partiel décidaient de revenir à temps plein, cela conduirait à supprimer des postes.

En réponse à **Sylvie SERRE (FSU)**, **Luc LEVI ALVARES** explique que l'activité de CIF justifie, au regard des autres interrégions et de la notification nationale, que 12 ETP soient supprimés.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) fait valoir que ce discours sera difficile à entendre en cas de sous-effectif sur un chantier.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) signale qu'en 2012, l'effectif physique s'est déjà réduit de 12 personnes.

Luc LEVI ALVARES rappelle qu'à chaque étape budgétaire, un point est réalisé sur les ETP disponibles. Dès octobre, des nominations sont revendiquées dans le cadre du dialogue de gestion. Surtout, il insiste sur le fait qu'il n'existe aucune homothétie entre les ETP et les postes.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) révèle qu'un plan de recrutements doit être déployé à hauteur d'une vingtaine de postes pour faire face au déficit d'ETPT CDI.

Luc LEVI ALVARES explique que les passages à temps partiel entraînent des variations de l'ETPT. Voilà pourquoi il est demandé aux agents d'anticiper leur demande.

Citant un cas concret, **Thomas MAZIERE (CNT)** souligne lui aussi que les équipes ne sont pas toujours complètes. Il est donc difficile de justifier une réduction du nombre d'ETP. IL est appuyé par les représentants de la CGT.

Luc LEVI ALVARES fait remarquer que la baisse de l'activité est incontestable. Or la réduction du nombre d'ETP n'est que de 4 %. Il se refuse à faire d'un cas particulier un cas général.

En réponse à **Thomas MAZIERE (CNT)**, **Luc LEVI ALVARES** déclare qu'il est anormal d'avoir une équipe incomplète en raison d'un problème de planification. Cependant, la pression sur les effectifs s'est relâchée aujourd'hui, le volant de disponibilités étant suffisant pour couvrir le besoin. Il annonce par ailleurs que des outils sont en train d'être mis en place pour améliorer la planification.

Sylvie SERRE (FSU) fait observer qu'à force de réduire les diagnostics, l'activité de fouilles ne peut s'accroître. Il faut s'opposer à cette baisse de moyens.

Luc LEVI ALVARES rappelle que la notification globale d'ETPT par la tutelle a été fixée à 287 000 jours-hommes. Sur ce total, la tutelle décide a décidé d'affecter 68 000 jours-hommes aux diagnostics, car elle sait qu'elle va percevoir un certain montant de RAP. En d'autres termes, c'est le recouvrement de la RAP, et non le besoin de terrain, qui influe sur la notification des diagnostics. Si la RAP produit les effets escomptés, la situation ne devrait plus se dégrader. S'agissant des prescriptions de diagnostics, la SDA dresse un bilan en fonction des besoins formulés par les SRA en octobre. Or le SRA d'Ile-de-France a une prescription de 850 hectares pour l'Ile-de-France (soit une baisse de 400 hectares), et ce sans aucune justification.

Sylvie SERRE (FSU) rappelle qu'à une certaine époque, les agents ont dû se battre contre des directives qui visaient à réguler la prescription. Pour ce faire, ils avançaient l'argument scientifique propre à la prescription. Pour elle, il importe de laisser des marges de liberté à la prescription.

Luc LEVI ALVARES n'a pas eu à arbitrer sur des prescriptions de diagnostics en attente (sauf une opération sur LGV). Il préférerait que celles-ci soient plus nombreuses.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) admet que la situation est beaucoup moins tendue en termes de file d'attente sur les diagnostics. Il comprend la volonté de l'Établissement, mais la politique par rapport à l'artificialisation des sols conduira à multiplier les interventions sur de petites surfaces ou dans des contextes plus compliqués (friches industrielles, etc.). Dans tous les cas, la consommation de jours-hommes/hectare sera plus élevée, sans compter que les déplacements sont plus difficiles en Ile-de-France. En définitive, il n'est pas possible de

suivre une logique de ratio. Il déplore en outre qu'il n'existe aucune distinction entre sites ruraux et sites urbains, stratifiés et non stratifiés.

Sylvie SERRE (FSU) observe une stabilisation de l'objectif de ratio au niveau national, heureusement car ce cadrage est de toute façon intenable, et s'élève contre le fait que CIF soit obligé encore de baisser son ratio de 8,5 à 8 j/h/ha cette année. Etant donné les efforts imposés sur les opérations, elle s'étonne aussi que le ratio de CIF soit à 11,2 j/h/ha en réalisé au final.

Luc LEVI ALVARES communiquera un jour le détail opération par opération. La politique de ratio peut présenter des limites, mais si l'approche est affinée, elle peut être intéressante en termes de management pour identifier les opérations qui peuvent être améliorées et celles qui n'ont plus de marge de progression.

Victorine MATAUCHEK (FSU) distingue le ratio prévisionnel et le consommé, soulignant que les chiffres du RO ne sont jamais ceux de la DIR obtenus par IP. Il y a de nombreux cas où il y a plus de jours comptabilisés et des noms d'agents qui apparaissent alors qu'ils n'ont jamais participé à l'opération. Elle fait savoir que le ratio prévisionnel est à 4,5 sur les fiches opération de la région Centre. Il importe d'expliquer aux agents que l'objectif de 8 est national, qu'il s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des moyens, et qu'ils bénéficieront d'un renfort s'ils ne peuvent respecter l'objectif local de 4,5.

Sylvie SERRE (FSU) fait observer qu'en l'absence de grands travaux en CIF, il n'est pas possible d'assigner un départ à 4,5 jours-hommes à l'hectare pour les petites opérations.

Luc LEVI ALVARES est d'accord : un objectif global de ratio ne relève pas d'un bon mode de management, sans affinement par type d'opération. Il entend le besoin d'explication à destination des RO.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) relève que les DIR ne fonctionnent pas toutes de la même manière. Certaines affichent des projets correctement évalués, tandis que d'autres les sous-évaluent, mais accordent des moyens supplémentaires pour mener à bien l'opération.

Luc LEVI ALVARES comprend le souci de clarification, et met en exergue un problème de fond. Deux SRA mènent la même stratégie par rapport au diagnostic : ils cherchent à approfondir le diagnostic pour éviter de faire une fouille. Or adopter la politique de la DIR Nord-Pas-de-Calais-Picardie en se laissant une certaine latitude reviendrait à se priver de moyens de négociation vis-à-vis du SRA. **Luc LEVI ALVARES** s'est entretenu avec celui de la région Centre, lequel oppose l'attitude de l'Inrap à celle des collectivités. Les services d'archéologie de ces dernières ont en effet intérêt à tout miser sur le diagnostic pour éviter la fouille, et ce pour des questions de coût et de délai du fait qu'elles interviennent sur des opérations de leur propre collectivité.

Édith RIVOIRE (FSU) rapporte que les RO ont le sentiment d'être délaissés dans ce processus. Partir sur des ratios si faibles met en doute la confiance que leur accorde la hiérarchie. Au final, un diagnostic peut être réalisé, mais à condition qu'il soit négatif.

Luc LEVI ALVARES conteste fermement cette dernière affirmation.

Sylvie SERRE (FSU) souligne que les opérations lancées aujourd'hui sont entre 4,6 et 5,5 jours-hommes à l'hectare en région Centre dans les 2 CRA.

Édith RIVOIRE (FSU) ajoute que la négociation pour obtenir des jours-hommes supplémentaires auprès de la hiérarchie et du SRA prend du temps et de l'énergie au RO. Or les RO recrutés ont justement été sélectionnés pour leurs compétences scientifiques, lesquelles leur permettent d'évaluer le temps à passer sur un terrain.

Luc LEVI ALVARES propose d'aborder de nouveau le sujet avec des éléments factuels. Comparer le nombre de jours-hommes relevé par le RO et celui saisi dans l'IP mérite réflexion. Le RO ne comptabilise pas tous les jours-hommes en post-fouilles, car il n'est pas forcément informé en temps réel de ce que consomme un spécialiste. De plus, il arrive que des personnes en NAF sollicités par le RO ou par un spécialiste s'auto-affectent à une opération et mettent le code opération dans le compte rendu d'activité sans y avoir été autorisés.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) indique que l'impact est faible.

Luc LEVI ALVARES cite trois cas à Croissy.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) pointe les erreurs d'IP.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) affirme que le repyramidage a montré qu'entre 2002 et 2009, les chiffres d'IP qui montraient le plus d'écart par rapport à la réalité étaient en CIF.

V. Plan de charge

Luc LEVI ALVARES communique le plan de charge tel qu'il a été établi au 01/03/2013 (entre parenthèses, le nombre de jours-hommes signés au 1^{er} mars) :

Région Centre

- diagnostics : 4 280 jours-hommes, pour un budget de 4 500 jours-hommes (1 500 jours-hommes signés) ;
- fouilles : 12 000 jours-hommes, pour un budget de 15 900 jours-hommes (6 000 jours-hommes signés).

Région Ile-de-France

- diagnostics : 8 752 jours-hommes, pour un budget de 7 000 jours-hommes (2 736 jours-hommes signés) ;
- fouilles : 13 000 jours-hommes, pour un budget de 16 000 jours-hommes (12 000 jours-hommes signés).

Luc LEVI ALVARES souligne que la situation n'est pas satisfaisante, et annonce que sa priorité est la rencontre des aménageurs pour mieux appréhender les possibilités à venir et renforcer certains partenariats.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) fait remarquer qu'au niveau national, l'Inrap rattrape son retard sur la concurrence généralement en milieu d'année, aussi souhaite-t-il savoir s'il en est de même pour CIF.

Luc LEVI ALVARES apportera une réponse ultérieurement.

Thomas MAZIERE (CNT) demande si les diagnostics portent toujours sur le même type de chantiers.

Luc LEVI ALVARES indique que, d'après les AST, les opérations deviennent plus petites, plus urbaines et plus complexes. De fait, les ratios sont appelés à augmenter fortement. Voilà pourquoi il a demandé des ratios plus fins en DIR.

Thomas MAZIERE (CNT) rétorque que les moyens requis ne seront pas les mêmes. Les ratios devront s'adapter à l'activité.

Luc LEVI ALVARES explique que c'est la notification du ratio qui s'adapte.

Pierre BROUTIN (FSU) signale qu'à Tremblay et à Mame-la-Vallée, l'activité, connue à trois ans, porte aussi bien sur de petites que sur de grandes surfaces. Le ratio est donc difficile à établir, mais les équipes sont à chaque fois constituées d'un noyau dur (RO, RS, spécialistes).

Luc LEVI ALVARES a identifié le sujet, et en parlera en temps utile.

Sylvie SERRE (FSU) note qu'en tenant compte du programmé et du planifié, le taux est de 132 % en Ile-de-France et de 106 % en région Centre. Parallèlement, seulement 1 500 jours/hommes sont déjà planifiés pour des opérations effectives, c.a.d, signées en région Centre, et près de 2 800 en Ile-de-France, ce qui introduit une grosse incertitude en terme de calendrier étant donné le volume important des autres opérations.

Luc LEVI ALVARES met en avant les 1 112 jours-hommes signés non programmés pour les diagnostics en région Centre. Des conventions ont été signées sur un secteur donné, mais les sous-prescriptions se font au fil de l'eau par le SRA, en fonction des souhaits des aménageurs. En cumulant les 5 600 jours-hommes des prescrits 2 et les 2 735 jours-hommes des prescrits 1, le total obtenu pour la région Ile-de-France se monte à 9 430 jours-hommes, ce qui revient à doubler le plan de charge.

Sylvie SERRE (FSU) croit savoir que opérations de diagnostic seraient donc reportés en 2014 en Ile-de-France, et elle ne voudrait surtout pas que des files d'attente se reconstituent en conséquence. Comme de surcroît la LGV, prioritaire, a bousculé les plannings, Elle s'interroge quant aux opérations de diagnostic programmées en région Centre avec les aménageurs qui pourraient du coup être reportées, ce qui serait fâcheux. Ne faut-il pas que la DIR saisisse le siège pour abonder le budget diagnostic de CIF ?

Luc LEVI ALVARES se montre rassurant : l'AST de Tours a évoqué sa disponibilité avec l'administratrice de la région Centre. Les opérations sur lesquelles un engagement a déjà été pris ne souffriront pas. En revanche, certaines opérations de post-fouilles pourront être

retardées. Là où les aménageurs n'ont pris aucun engagement de date, la réactivité sera moins bonne.

Sylvie SERRE (FSU) rappelle qu'en cas d'absence de réponse de l'aménageur, les opérations basculent dans les « sans engagement ».

Luc LEVI ALVARES se montrera vigilant avec certains aménageurs stratégiques que les AST ont parfaitement identifiés. D'autres subissent la crise de plein fouet, et mettent en place une stratégie seigneuriale, considérant que l'Inrap est corvéable à merci.

Sylvie SERRE (FSU) signale que certains petits aménageurs peuvent aussi bénéficier d'appuis politiques.

Luc LEVI ALVARES confie avoir eu affaire à l'un d'eux en région Centre avant Noël.

Sylvie SERRE (FSU) rappelle que l'Inrap a 2050 j/h de diagnostic en réserve au niveau national mais il faut demander rapidement à les enclencher car l'institut répond parfois lentement aux sollicitations.

Luc LEVI ALVARES compte sur les CDD qui lui sont dus à la suite de la mise à disposition de 40 % de l'effectif de Tours à la LGV.

Édith RIVOIRE (FSU) note qu'en mars 2013, 34 fouilles ont été signées pour la région Centre.

Luc LEVI ALVARES précise qu'il s'agit de 34 opérations en cours.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) se demande si les six CDD aujourd'hui utilisés en Ile-de-France sont en nombre suffisant.

Luc LEVI ALVARES indique avoir reçu une notification de 10,8 ETPT. Le dialogue de gestion s'annonce difficile, en particulier sur les arrêts maladies. Pour les postes administratifs, principalement la cellule achat, il ne dispose pas des postes nécessaires. Par ailleurs, la cellule convention est confrontée à un double problème, avec un agent en congé parental, et un autre en arrêt maladie. Parallèlement, **Luc LEVI ALVARES** a autorisé le départ d'un CDD au SRA Centre un mois avant la date prévue initialement. La cellule avait autorisé ce mouvement contre le recrutement d'une assistante, mais la question d'un reclassement s'est posée entre-temps.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souligne qu'en ce qui concerne les capacités opérationnelles elle n'aboutit pas aux mêmes chiffres en s'appuyant sur l'annuaire 2012, nettoyé des licenciements, détachements, mises à disposition, etc.

Gilles MARTIN rappelle que les chiffres annoncés tiennent compte de la résidence administrative.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) obtient un total de 74 agents relevant de l'AST de Saint-Cyr-en-Val, dont 55 à Orléans, 11 à Chartres et 8 à Bourges.

Luc LEVI ALVARES en dénombre pour sa part 7 à Bourges. Il fournira un tableau en ETP.

VI. Point sur les mutations

1. Mutations décidées pour 2012

Luc LEVI ALVARES a transmis le tableau au 1^{er} février 2013.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) aimerait avoir un bilan des postes perdus et gagnés, ainsi que des demandes à formuler en cas de recrutement.

Luc LEVI ALVARES précise qu'une mutation ne donne pas lieu à un poste perdu, mais à un poste vacant. À ce jour, aucun poste CIF n'a été supprimé administrativement. Du reste, l'Inrap ne raisonne pas par suppression ou création de postes, mais par ETP disponible ou pas. Il confirme que de nombreux départs de CIF ont été enregistrés. Au final, il dénombre 10 sorties et 4 arrivées.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) précise qu'il faut ajouter les démissions, les retraites et les décès.

Luc LEVI ALVARES ajoute les temps partiels, les congés parentaux, les arrêts de longue maladie, les congés pour convenance personnelle, les congés formation de longue durée, etc.

Sylvie SERRE (FSU) s'enquiert d'une tendance sur les entrées-sorties.

Luc LEVI ALVARES prend note de la demande, mais prévient que ces mouvements sont dynamiques, aussi propose-t-il d'arrêter une date pour établir un comparatif.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) demande si un poste reste vacant à la suite d'une démission ou d'un décès.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme, et ajoute qu'une réflexion a été lancée sur les besoins des AST, ainsi que sur le profil des agents pour préparer le plan de recrutement. Au 20 ETPT annoncés, s'ajoutent les engagements du ministère en termes de « dé-précarisation ». Il n'est donc pas capable aujourd'hui de revendiquer le pourvoi de postes vacants. Il propose d'apporter une réponse au CTS qui suivra le dialogue de gestion.

Sylvie SERRE (FSU) signale qu'il a été indiqué en CCP que les régions ayant subi des départs massifs à la suite du plan de mutations – dont CIF – seraient prioritaires.

Luc LEVI ALVARES confirme l'information.

2. Présentation du circuit d'instruction

Luc LEVI ALVARES détaille le circuit d'instruction des mutations :

- la DRH reçoit les dossiers de demande de mutation ;
- la Direction est saisie pour avis ;

- les AST sont sollicités ;
- la DRH dresse le tableau de classement des demandes ;
- deux CCP (technique et administrative) sont organisées ;
- le Directeur général valide les tableaux, lesquels sont placés sur l'Intranet.

Luc LEVI ALVARES précise que, pour l'heure, il n'a reçu aucune demande émanant d'autres DIR. Les avis sont rendus par rapport à des compétences et à des droits actés, mais le poste qui se libère n'affiche pas nécessairement les mêmes compétences. Il s'interroge donc quant à la marge de manœuvre dont il dispose pour assurer l'adéquation. À l'occasion des groupes de travail, les représentants du personnel ont évoqué la répartition des compétences entre les Centres archéologiques. Or le système de mutation tel que conçu aujourd'hui n'est pas adapté aux problématiques d'équilibre des compétences. Une fois que la décision d'affectation est prise, il est nécessaire de consulter la DIR d'arrivée et la DIR de départ pour arrêter la date effective de la mutation. **Luc LEVI ALVARES** indique qu'il a évoqué le sujet en CODIR. En résumé, tout le problème consiste à assurer l'interfaçage entre, d'une part, le droit acquis par le salarié à travers la liste arrêtée en CCP, et, d'autre part, les besoins des Centres.

Sylvie SERRE (FSU) fait savoir que les organisations syndicales ont bataillé pour qu'un principe d'équité s'applique. Par le passé, des profils ont été élaborés dès la catégorie 3, ce qui permettait aux Directeurs de faire une sélection. Les représentants du personnel ne sont jamais parvenus à un consensus avec la Direction générale de l'Inrap sur les profils de poste.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) souligne qu'il s'agit d'un point d'achoppement régulier en CCP.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) considère que les besoins de compétences doivent être gérés par le biais des recrutements. Les mutations, quant à elles, relèvent de la justice sociale.

Luc LEVI ALVARES explique que les 20 postes autorisés ne sont pas suffisants pour permettre le rééquilibrage sur les quelque 2 000 que compte l'Inrap. L'équilibre des compétences ne peut donc pas se gérer uniquement à travers le recrutement.

Sylvie SERRE (FSU) fait valoir que si les organisations syndicales ont dû batailler pour la « dé-précarisation », c'est uniquement parce que la tutelle n'a pas accompagné la croissance de l'Établissement en termes d'effectifs.

Luc LEVI ALVARES ne croit pas que les organisations syndicales accepteront que l'Inrap profite de la politique de « dé-précarisation » pour rééquilibrer les compétences. Cette « dé-précarisation » se fera à l'ancienneté.

Sylvie SERRE (FSU) va dans ce sens et signale que 90 % des CDD relèvent de la catégorie 2.

Luc LEVI ALVARES n'en disconvient pas.

Sylvie SERRE (FSU) ajoute que, par le passé, les mutations se faisaient à la tête du client.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souligne que les besoins sont très ponctuels. Le rééquilibrage des compétences pourra se faire à travers des ouvertures de postes.

Luc LEVI ALVARES indique que la répartition des compétences a été évoquée par les représentants syndicaux du groupe de travail de La Courneuve.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) fait observer que Pantin et La Courneuve sont des Centres proches, facilement mutualisables.

Luc LEVI ALVARES indique que la question se posera si le Centre de Pantin doit déménager.

VII. Présentation de l'organigramme de la Direction interrégionale Centre/Ile-de-France

Luc LEVI ALVARES précise que l'organigramme est un organigramme hiérarchique.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) fait remarquer qu'il manque les archéologues.

Thomas MAZIERE (CNT) ajoute qu'il serait bon de préciser les relations fonctionnelles.

Sylvie SERRE (FSU) note l'absence de deux agents à Saint-Cyr-en-Val. Pour rappel, ces agents ont été mis à l'écart par l'ancienne directrice interrégionale qui ose parler de « cas résiduels ».

Luc LEVI ALVARES a évoqué le problème avec la DRH. À l'époque, une procédure d'harmonisation de l'organisation était en cours. Ce dossier a été suspendu avec le départ d'Arnaud Roffignon, mais le nouveau Directeur général a annoncé qu'il serait réactivé incessamment.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale qu'aucun calendrier n'a été arrêté, l'harmonisation des DIR ayant même été évoquée en question diverse.

Sylvie SERRE (FSU) rapporte les propos du Directeur général : aucune décision n'a été prise, et le sujet est complexe.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) indique que Pierre Dubreuil souhaite s'imprégner du sujet.

Sylvie SERRE (FSU) est persuadée que l'harmonisation ne sera pas traitée au premier semestre 2013.

Sylvie SERRE (FSU) alerte **Luc LEVI ALVARES** sur la situation des deux agents concernés et l'urgence de traiter leur situation.

Luc LEVI ALVARES va voir s'il est possible de demander une lettre de mission temporaire à la DRH pour ces deux agents, dans l'attente de l'harmonisation. Il précise toutefois que cette lettre de mission ne saurait être un droit acquis.

Sylvie SERRE (FSU) approuve, signalant qu'une telle lettre a déjà été rédigée pour l'un des deux agents.

Luc LEVI ALVARES concède que chaque agent doit voir son rôle dans l'Établissement éclairci. Pour autant, il n'est pas certain qu'un agent ait besoin d'une lettre de mission temporaire pour exercer son activité. Cette situation est extraordinaire au sens propre.

Sylvie SERRE (FSU) explique que les opérationnels doivent savoir qui fait quoi.

S'agissant des relations fonctionnelles, **Luc LEVI ALVARES** s'enquiert des demandes de la parité syndicale.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) souligne que les agents ont besoin de connaître leurs interlocuteurs de manière ascendante.

Luc LEVI ALVARES fait remarquer que l'organigramme fonctionnel ne peut s'articuler avec l'organigramme hiérarchique. Compte tenu de la complexité du mode de fonctionnement de l'Inrap, il est plus important de travailler sur le mode opératoire.

Luc LEVI ALVARES explique que la description des modes opératoires mettra en évidence une certaine hétérogénéité entre les Centres, et même entre les RO. Certains RO font appel à l'ATR (assistant technique régional), tandis que d'autres se contentent de l'ATP (assistant technique de proximité), voire ne sollicitent aucun des deux. La question se pose donc de savoir s'il faut décrire l'existant ou l'organisation souhaitée, résume **Luc LEVI ALVARES**. À partir du moment où l'AST est placé au cœur du dispositif, le principe de subsidiarité doit s'appliquer, et il doit disposer d'une marge de manœuvre. Certains AST montent des opérations seuls, tandis que d'autres le font collectivement. Ensuite, certaines questions annexes, comme l'intégration d'autres intervenants dans la boucle, doivent être approfondies.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souligne que la description de l'existant est un préalable à toute modification. Le mode opératoire a en effet des conséquences sur l'organisation et les conditions de travail des agents.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) fait valoir que les agents ont vécu une réorganisation imposée. Ils ne sont pas contre le changement, mais contre cette réorganisation. Concrètement, la chaîne opératoire a parfois été modifiée de force et le schéma existant ne donne pas satisfaction.

Thomas MAZIERE (CNT) entend la volonté de conforter le rôle de l'AST, mais prône l'instauration de garde-fou pour éviter que les agents qui sont dans le collimateur en pâtissent.

Concernant le mode opératoire, **Luc LEVI ALVARES** est favorable à la production d'un état des lieux de l'existant.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) plaide pour un dialogue avec les personnels, rappelant que GSO n'est pas Nord- Picardie ou CIF. Pour la DRH, un gestionnaire des conventions doit faire le même travail d'un centre à l'autre.

Luc LEVI ALVARES souligne que ce n'est pas le cas aujourd'hui chez les assistants techniques. Du reste, il partage la crainte de Thomas MAZIERE. À cet égard, il faudra délimiter les marges de manœuvre des uns et des autres (AST, RO, AT, AP, etc.).

Thomas MAZIERE (CNT) évoque les responsabilités d'un RO au pénal.

Sylvie SERRE (FSU) signale que des collectifs de travail se sont mis en place et certains fonctionnent bien. Il ne faudrait pas les briser au prétexte que chaque métier devrait exercer la même activité partout.

Thomas MAZIERE (CNT) abonde en ce sens, citant les UDS, qui fonctionnaient auparavant très bien sans encadrant.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) rappelle que la DIR CIF a été sous-dotée en personnels administratifs, et constate que la réorganisation a permis de pallier cette situation. Pour autant, il se demande s'il fallait nécessairement passer par une réorganisation.

Sylvie SERRE (FSU) signale que la gestion des moyens communs est sous la responsabilité du Directeur administratif, aussi souhaite-t-elle savoir s'il existe une fiche de poste.

Gilles MARTIN n'en est pas certain, évoquant plutôt une lettre de mission.

Luc LEVI ALVARES la transmettra.

VIII. Localisation des Centres archéologiques et de la DIR de CIF :

1. Point d'étape sur la réflexion en cours
2. Point sur la méthode de concertation

Les deux points sont traités simultanément.

Luc LEVI ALVARES indique qu'au-delà du déménagement de la DIR, prévu pour fin 2013, les Centres de Pantin et de Croissy doivent faire l'objet d'une étude. Pour eux, l'échéance est fixée à septembre 2014. Il distingue une première phase d'analyse préalable, laquelle devra déboucher sur un programme. Ce programme reposera sur les besoins liés à la relocalisation, sur ses modalités et sur le programme fonctionnel qui sera fourni à l'architecte ou aux entreprises d'aménagement. La seconde phase, qualifiée d'opérationnelle, ne pourra être évoquée aujourd'hui, car elle dépend de la solution qui sera trouvée.

Pour élaborer le programme, plusieurs aspects doivent être abordés :

- la définition des besoins des Centres archéologiques (fonctionnel, matériel et spatial) ;
- la localisation de l'activité globale et de celle assurée par d'autres opérateurs publics ;
- la prise en compte d'autres opérateurs publics (l'Ouest étant mieux desservi que l'Est) ;
- la mobilité des agents et l'impact d'une relocalisation ;
- les critères d'optimisation de l'affectation des agents.

Parallèlement, des questions plus opérationnelles se poseront :

- l'accès aux transports en commun ;
- la répartition de compétences entre Centres ;
- le rapprochement scientifique avec d'autres organismes (universités, etc.) ;
- la mutualisation des moyens (stockage des collections, installations et matériel de post-fouilles, etc.).

Luc LEVI ALVARES propose enfin de distinguer plusieurs thèmes :

- les zones d'implantation potentielles : elles seront d'une superficie d'environ 400 km²
- les besoins des centres : une étude sera menée à partir des fiches de postes ou des fiches de locaux spécialisés. Ce travail doit déboucher sur un premier cahier des charges. Pour le finaliser, la production pourra être renforcée par un programmiste spécialisé.
- la mobilité des agents : une étude de mobilité sera effectuée, sachant que la question reste posée pour les agents domiciliés au nord de la région Centre ;
- la recherche de locaux disponibles ou d'investisseurs intéressés par une construction.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) signale que des discussions sont en cours sur le document actuel de stratégie immobilière au sein de l'Inrap. Le dialogue a été instauré de manière tardive, puisqu'un diagnostic a déjà été produit par l'administration. Pour la CGT, le SPSI n'est pas valide tant qu'il n'aura pas été entériné par le Conseil d'administration. Il fait observer que l'Inrap est le dernier Établissement public du ministère à n'avoir pas rendu son SPSI. En CT central, le Directeur général s'est engagé à reporter le passage du diagnostic au Conseil d'administration de juillet. Par ailleurs, il est d'accord pour que le diagnostic soit retravaillé en ôtant tous les éléments qui ne relèvent pas d'un diagnostic.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) souligne que le cahier des charges des implantations est le seul document officiel. Or le SPSI définit des éléments qui entrent en contradiction, notamment en ce qui concerne les superficies. La Direction a proposé un toilettage du cahier des charges des implantations, mais le calendrier s'est détendu depuis, et il n'est pas sûr que le document soit revu. En conséquence, la Direction devra se référer au cahier des charges existant. Il rappelle que ce document a été rédigé après plus de 18 mois de travail en 2005 et que le Directeur général appelle de ses vœux une concertation constructive sur la partie stratégique. Il explique enfin que le niveau local est le mieux placé pour se prononcer sur les choix en termes de localisation et de besoins.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) a déjà relevé en CHSCT que le SPSI était rempli d'erreurs, notamment sur l'analyse de l'activité.

Luc LEVI ALVARES précise que la démarche se fondera sur les données du diagnostic et sur les principes qu'il contient. Au passage, les données sont en cours de correction.

Sylvie SERRE (FSU) ne peut préjuger de la possibilité de parvenir à des données justes.

Luc LEVI ALVARES est conscient que le SPSI n'a pas été adopté, que ce soit pour la partie diagnostic ou pour la stratégie. Par ailleurs, les représentants du personnel ont pointé des erreurs de données et de cartographie, problème en cours de résolution. Une fois ces données stabilisées, elles seront prises pour l'analyse régionale. Il ajoute qu'il s'appuiera sur les principes figurant dans le diagnostic non encore validé du SPSI.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) aimerait connaître la position de la Direction sur le principe visant à attacher la DIR à un CRA.

Luc LEVI ALVARES admet qu'il peine à comprendre ce principe, soulignant que les arguments avancés étaient valides voilà vingt ans, quand l'activité opérationnelle et l'activité administrative étaient scindées. Il ne voit pas la plus-value qu'un tel adossement apporterait aujourd'hui.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) estime pour sa part qu'un tel adossement est enrichissant pour les deux parties. Il comprend la démarche et les besoins d'édicter des principes, mais le SPSI doit au préalable être travaillé au niveau national. Le sujet ne relève pas du niveau local.

Luc LEVI ALVARES considère justement que les principes généraux de localisation ne doivent pas être décidés au niveau local. Voilà pourquoi il propose de s'appuyer sur un document de travail national, lequel, il est vrai, n'a pas été encore validé par le Conseil d'administration.

Pour **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, le cahier des charges des implantations est le document officiel de référence. Pour mémoire, le groupe de travail constitué à La Courneuve ne portait que sur l'implantation de la DIR. Quand les centres de Pantin et de Croissy seront délocalisés, les mouvements de personnel seront importants, ce qui pose la question du maintien de certaines activités spécifiques (archéozoologie, tracéologie, etc.). La réflexion sur la localisation des centres doit donc être menée en fonction des activités. En outre, la plupart des Parisiens travaillent à Pantin et La Courneuve. À Croissy, beaucoup viennent en voiture, car ils habitent en très grande banlieue.

Luc LEVI ALVARES prend acte du fait que le diagnostic du SPSI n'est pas officiel, et qu'il convient d'être prudent quant à l'utilisation des principes qui y figurent pour les problématiques de l'interrégion. Cela étant, la démarche a besoin d'orientations de travail, notamment en ce qui concerne la localisation. Il souhaite savoir si certains principes (adossement de la DIR, relocalisation par rapport à l'activité prévisionnelle territoriale, rapprochement avec les universités, accessibilité des centres et réduction des impacts en termes de mobilité) sont inacceptables pour la parité syndicale.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) signale que l'activité est constante en Ile-de-France depuis vingt ans. En revanche, l'activité des collectivités locales n'est pas prévisible. Il pense notamment aux projets vantés par les élus locaux avant chaque élection, puis abandonnés ensuite.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) souligne que le domicile des agents est une donnée pérenne, et que l'accessibilité à la base prime.

Luc LEVI ALVARES en déduit que le trajet domicile-base doit être privilégié, et que le trajet domicile-chantier est secondaire.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) acquiesce.

Sylvie SERRE (FSU) attire l'attention sur les zones d'activité, lesquelles sont parfois fluctuantes. Le rapprochement avec les universités n'est pas primordial. L'élément essentiel est la résidence familiale actuelle des agents.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ajoute que les agents franciliens ne déménagent pas souvent au regard du prix de l'immobilier en Ile-de-France. Autrement dit, il ne faut pas espérer que les agents changent d'adresse pour se rapprocher de leur CRA.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) fait observer que la réglementation sur l'aménagement du territoire va modifier les zones d'intervention, notamment avec la fin de l'artificialisation des sols. Par ailleurs, les agents ne bougeront pas au vu des prix de l'immobilier, et le risque routier doit aussi être pris en compte.

Luc LEVI ALVARES en vient au cahier des charges à proprement parler. Pour sa part, il n'a connaissance que d'un document intitulé « *Éléments de réflexion pour la définition d'un cahier des charges* ».

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) signale que toutes les nouvelles bases ont été créées à partir de ce document.

Luc LEVI ALVARES le qualifie de remarquable, mais fait observer qu'il ne revêt aucun caractère normatif. À cet égard, il se refuse à le considérer comme une norme. En revanche, il constitue un élément fondamental de réflexion, d'autant qu'il a été expérimenté pour un certain nombre de Centres. Visiblement, les installations se sont faites dans de bonnes conditions, ce qui signifie que le document est opérationnel. Ce document de réflexion doit toutefois être toiletté, et rien n'interdit de penser qu'il deviendra un jour un document normatif. Il fait remarquer que si tel était déjà le cas, il ne serait pas nécessaire de mettre sur pied des groupes de travail. Les archéologues peuvent formuler des demandes différentes, et, dans sa version actuelle, le document ne traite pas de la mutualisation des moyens régionaux, comme les salles de lavage. Il plaide également pour une réflexion locale.

Sylvie SERRE (FSU) fait remarquer qu'un groupe de travail s'occupera nécessairement de la localisation géographique des centres.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme, mais, en tant qu'ancien Directeur général des services techniques, il conteste l'approche normative d'un cahier des charges fonctionnel.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) distingue le rôle des groupes de travail pour identifier la meilleure implantation géographique, du recensement des besoins des Centres en fonction des activités pratiquées.

En ce qui concerne la proposition d'un groupe de travail par Centre, **Luc LEVI ALVARES** entend l'argument selon lequel il n'est pas possible de préjuger de la localisation des agents.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) suggère de créer un groupe avec des représentants des trois bases.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait savoir que des spécialistes (céramologue, etc.) ont également été conviés à La Courneuve.

Luc LEVI ALVARES demande si les céramologues de Croissy ou de Pantin se sentent tenus par ce qu'a expliqué le céramologue à La Courneuve.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) n'a toujours pas vu les fiches de l'architecte.

Luc LEVI ALVARES renvoie son interlocuteur au 16 avril. Il est prêt à solliciter des représentants de chaque Centre pour examiner une thématique donnée.

Victorine MATAOUCHEK (FSU) pose la question de l'étude de mobilité, ainsi que des critères d'optimisation de l'affectation des agents.

Cette dernière question a été soulevée par le groupe de travail de La Courneuve. **Luc LEVI ALVARES** confirme que l'optimisation de l'affectation se fera à partir des compétences et du domicile des agents. Pour l'étude de mobilité, le siège a lancé un bon de commande pour tous les projets de localisation prévus à court et moyen terme. Ce marché sera passé avec la société Inddigo, spécialiste du développement durable et du transport. Une réunion technique a eu lieu le 27 mars pour présenter le schéma envisagé. Le cabinet étudiera la mobilité actuelle entre le domicile et le lieu de travail (transports utilisés, temps de trajet, coût). Cette étude sera réalisée à travers un questionnaire qui sera validé en instance. Le CT sera consulté par lettre, tandis qu'une présentation officielle aura lieu en CHSCT. Ce questionnaire s'appliquera à tout le personnel de l'Ile-de-France, voire aux agents résidant au nord de la région Centre. La deuxième étape consistera à définir le potentiel de transport dans les zones d'implantation définies. Ce n'est plus le domicile des agents qui sera pris en compte, mais des isochrones, quel que soit le mode de transport utilisé.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si la densité du trafic sera prise en compte.

Luc LEVI ALVARES répond par l'affirmative, que ce soit pour les transports en commun ou les transports routiers. La troisième étape de la démarche consistera à retravailler la carte en fonction des domiciles réels des agents potentiels, la question étant alors de savoir quels agents devront être pris en compte. Enfin, une fois les effectifs stabilisés, l'impact réel sera calculé.

Thomas MAZIERE (CNT) en déduit que cela conditionnera la répartition des agents.

Luc LEVI ALVARES précise que la répartition sera modifiée sur la base du volontariat.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souligne qu'une telle étude revient à considérer que les agents ne déménageront pas.

Luc LEVI ALVARES précise qu'il n'a pas évoqué la mobilité au regard de l'activité, sachant que les simulations ne peuvent se faire que par rapport à l'activité passée. Or cette activité ne sera pas la même demain, contrairement à ce qu'affirme Pascal RAYMOND.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait valoir qu'un centre est implanté pour au moins dix ans. De plus, le bilan régional prescrit une densification du réseau urbain actuel, et les pôles à renforcer sont les mêmes que ceux déjà en cours d'aménagement depuis vingt ans en Ile-de-France.

Luc LEVI ALVARES souhaite que cette réflexion prospective soit menée collectivement.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) considère que l'activité n'est pas certaine au vu des spécialités.

Luc LEVI ALVARES explique qu'en tant qu'Établissement public national, l'Inrap a une obligation de couverture territoriale de l'activité. Cette obligation doit être remplie par des implantations correctement territorialisées.

Thomas MAZIERE (CNT) évoque un cas de figure possible, dans lequel 120 agents seraient plus proches de La Courneuve, et 60 de la base Sud. Il se demande si les centres pourront avoir des tailles différentes.

Luc LEVI ALVARES considère qu'un CRA ne peut abriter 120 agents sur le plan opérationnel.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) pose la question du choix des personnes si le lieu choisi n'attire pas suffisamment de monde.

Luc LEVI ALVARES explique qu'un optimum devra être trouvé entre le domicile des agents – critère prioritaire –, la territorialisation – trois bases – et la taille critique. En tout état de cause, le déséquilibre démographique entre les Centres ne devra pas être accentué.

Thomas MAZIERE (CNT) se demande si 80 personnes seront d'accord pour rejoindre une nouvelle base dans le sud.

Luc LEVI ALVARES plaide pour une démarche concertée et à l'amiable. Le cas échéant, des décisions devront être prises.

Thomas MAZIERE (CNT) suggère d'identifier les zones potentielles à partir du premier critère, celui du domicile.

Luc LEVI ALVARES indique que les zones potentielles intègrent déjà la localisation des agents.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) prévient que la base du sud attirera moins de monde que La Courneuve. Les agents qui habitent à Paris peuvent travailler aussi bien au nord qu'au sud, mais la base du nord est plus attractive pour ceux qui habitent en banlieue.

Thomas MAZIERE (CNT) craint que la Direction soit obligée de trancher.

Luc LEVI ALVARES ne l'exclut pas.

Thomas MAZIERE (CNT) objecte que, jusqu'ici, Luc LEVI ALVARES évoquait le volontariat.

Luc LEVI ALVARES indique que les changements de résidence administrative se feront autant que faire se peut sur la base du volontariat. En revanche, si le Centre de Pantin déménage, la résidence administrative changera par défaut. Il espère que les agents les plus pénalisés pourront être substitués par d'autres qui rejoindront volontairement cette nouvelle résidence administrative.

Sylvie SERRE (FSU) laisse entendre que tous les centres pourraient ne pas être calibrés de la même manière.

Luc LEVI ALVARES abonde en ce sens, et explique que les caractéristiques de l'implantation seront définies d'abord en fonction du potentiel d'activité, en tenant compte dans la mesure du possible des personnes qui peuvent se déplacer.

Luc LEVI ALVARES résume : un groupe de travail serait donc constitué avec des représentants des trois Centres plus éventuellement des représentants de la DIR. Si cette dernière déménage, cela doit se faire pour une période d'au moins trois ans. En cas d'adossement, le Centre pressenti est celui de La Courneuve, car l'échéance de sa relocalisation se situe à horizon de 2017.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) suggère d'intégrer un représentant de la DIR.

Luc LEVI ALVARES abonde en ce sens.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si la recherche se fait dans un secteur proche de la DIR.

Luc LEVI ALVARES acquiesce.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) réaffirme qu'une DIR adossée à un CRA est bénéfique à tous les agents.

En termes de communication, **Luc LEVI ALVARES** indique qu'une mouture sera transmise pour le CHSCT du 10 avril prochain. La société Inddigo est en train de finaliser sa proposition, et une réunion technique est prévue le 4 avril. La proposition méthodologique définitive sera présentée en CHSCT, et adressée au CT pour consultation écrite. Le 11 avril, il enverra un courriel à tous les agents d'Ile-de-France pour leur expliquer la démarche. Chaque AST aura la responsabilité d'organiser d'ici à fin avril une réunion de service au cours de laquelle la démarche sera présentée.

Thomas MAZIERE (CNT) recommande qu'une convocation soit envoyée à chaque agent afin qu'ils soient présents à la réunion de service.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si le groupe de travail fera appel à des intervenants extérieurs.

Luc LEVI ALVARES indique qu'il pourra y avoir un animateur extérieur. Par ailleurs, les deux pilotes sont M. Truffier pour le SAGI et M. Lombardo pour la DIR.

Luc LEVI ALVARES est partagé quant aux modalités de communication, sachant que tout déménagement est un processus anxiogène. À cet égard, l'Inrap a intérêt à communiquer des informations fiabilisées et stables. **Luc LEVI ALVARES** est prêt à renouveler ce qui a été fait à l'occasion de la réunion de la DIR. Pour autant, il reste prudent, et s'autorise à faire marche arrière. Une communication officielle sera diffusée par ses soins après validation par le groupe de travail. **Luc LEVI ALVARES** appelle les organisations syndicales à communiquer en pesant chaque mot.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) suggère d'insister sur le fait que le déménagement de la DIR est un processus concret établi selon un calendrier précis, ce qui pourrait canaliser les angoisses.

Luc LEVI ALVARES rappelle avoir annoncé aux agents concernés que le déménagement se ferait avant la fin de l'année. Cela n'a pas empêché certains de déclarer qu'ils ne feraient aucun carton tant qu'ils ne connaîtraient pas le lieu d'arrivée.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) invite **Luc LEVI ALVARES** à préciser de nouveau qu'il a tenté d'obtenir un renfort en CDD, sous réserve de définir les tâches correspondantes.

Luc LEVI ALVARES abonde en ce sens, et révèle qu'il rencontre des difficultés avec la personne chargée de coordonner l'opération d'archivage et de classement. Il se déclare scandalisé d'avoir entendu dire que le projet avait été lancé en janvier 2012 et non en novembre. Il rappelle en effet qu'en début d'année 2012, une prospection des locaux avait été lancée dans le sud sans consultation du personnel, sans étude de mobilité, sans recensement des besoins, et sans budget.

Thomas MAZIERE (CNT) renchérit : pour les agents, la décision du déménagement à La Courneuve était déjà prise.

Luc LEVI ALVARES confirme qu'effectivement des faux bruits ont complètement désinformés beaucoup d'agents qui du coup n'ont pas cru à ce qu'il disait. Pour sa part, il a toujours parlé d'étude de faisabilité.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) demande si le même schéma sera appliqué pour l'étude de mobilité des agents de la DIR.

Luc LEVI ALVARES le lui confirme. Par ailleurs, il a demandé une étude fine des mobilités de transports dans un périmètre autour de la DIR.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande confirmation que le groupe de travail est chargé d'apporter des réflexions, et que les décisions seront prises en instance.

Luc LEVI ALVARES assure que les deux instances (CTS et CHSCT) joueront pleinement leur rôle.

IX. Fiches de poste de CIF

Luc LEVI ALVARES ne reviendra pas sur les fiches qui ont déjà été étudiées par les représentants du personnel. C'est la raison pour laquelle seules trois fiches sont remises ce jour : AST, CSP et Administrateur.

Frédéric JOSEPH (CGT Culture) précise que les documents fournis sont des avis de vacance, et non des fiches de poste, qui sont des pièces opposables.

Luc LEVI ALVARES approuve cette remarque en notant qu'il s'agit des pratiques de l'établissement.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) précise que ces fiches ont été demandées dans le cadre de la réorganisation de la DIR/CIF. Or il manque celle du directeur administratif.

Luc LEVI ALVARES vérifiera.

Sylvie SERRE (FSU) signale que la création du poste de directrice administrative adjointe s'est traduite par un échelon supplémentaire. Les activités des administrateurs ont été revues, et aucune discussion n'a jamais pu se tenir sur le fait que certains avaient perdu des activités et a créé une déstabilisation.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) attendra l'organigramme fonctionnel.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) évoque également le poste de délégué scientifique, qui lui aussi entre en concurrence avec d'autres échelons. Là encore, il s'agit d'une spécificité à l'Ile-de-France.

Sylvie SERRE (FSU) rappelle avoir fourni un document contradictoire sur le travail de l'administrateur.

Luc LEVI ALVARES fait valoir que la directrice administrative adjointe s'est vu confier la mission d'administrateur de la région Ile-de-France. L'administrateur précédent a en effet pris une mission de SGA à son retour d'arrêt maladie.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) suggère de prendre l'organigramme fonctionnel existant, en s'appuyant sur le modèle de la DIR Nord-Picardie.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) cite les postes qui s'articulent et communiquent mal entre eux en Ile-de-France : délégué scientifique et AST, chargé de planning et AST, directrice administrative adjointe. Il interroge sur l'utilité de nouveaux échelons hiérarchiques en CIF. Il qualifie ces postes d'« exotismes » et ce sont eux qu'il faut regarder surtout.

Luc LEVI ALVARES n'apprécie guère le terme.

Luc LEVI ALVARES soumettra un document au CODIR pour faire un état des lieux de l'existant.

X. Primes de suppléance : point sur la situation en CIF

Luc LEVI ALVARES indique que ces primes ont suscité un débat important, les pratiques étant différentes entre les cinq centres. Malgré l'instruction qui est diffusée, les interprétations peuvent diverger. Il cite : « *L'AST identifie pour chaque agent la ou les opérations concernées et le niveau de la prime, et instruit le dossier. L'agent est averti par la DIR qu'il est susceptible de percevoir l'indemnité de suppléance.* » [...] « *L'assistant RH procède à la vérification des périodes et complète le tableau récapitulatif, lequel est joint à la demande d'attribution de l'indemnité* ».

Pour **Luc LEVI ALVARES**, deux questions se posent. Que faut-il entendre par « *L'AST instruit le dossier* » ? Par qui la demande d'attribution est-elle formulée ? Les agents qui se sont plaints de ne pas avoir touché leur prime ont expliqué que cette prime était un droit et qu'ils n'avaient donc pas à en demander l'exécution.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) laisse entendre que cette DG ne pose pas problème dans les autres interrégions. Par exemple, en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, personnellement, elle n'a jamais eu à réclamer cette prime.

Luc LEVI ALVARES explique que le débat est difficile. À ce jour, il ne peut arbitrer.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) suggère d'interroger les autres interrégions ou la DRH.

Luc LEVI ALVARES explique que le retard constaté dans le versement des primes, essentiellement en région Centre, incombe à la fois aux centres et à la gestionnaire RH. Chacun des protagonistes a reconnu sa responsabilité. Le problème est que les AST refusent de gérer les attributions, car cela implique une forte charge de travail. À Pantin, Renaud Gosselin a mis au point un logiciel qui soulage le travail de l'AST et de la gestionnaire RH. Il a demandé à la Direction administrative de CIF d'étudier les conditions d'implantation du logiciel dans tous les Centres, avec la DSI. L'expérimentation serait lancée en région Centre, pour un déploiement avant l'été.

Sylvie SERRE (FSU) s'enquiert de la personne qui saisira les données dans le logiciel.

Luc LEVI ALVARES indique que le logiciel récupère les ordres de mission de *FileMaker*, et génère une préliste d'opérations par agent. Cette liste est transmise au gestionnaire RH qui n'a plus qu'à compléter les éventuels ordres de mission à partir d'IP.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) semble comprendre que cela doit permettre d'identifier automatiquement les seuils d'hectares.

Luc LEVI ALVARES indique que la prime de suppléance est une priorité, car il s'agit d'un des rares outils financiers de management. Le retard est aujourd'hui de trois mois, et le passif a été résorbé depuis décembre dernier : fin mars, les dossiers 2012 avaient été traités ou en cours de traitement par la DIR. Le passage par la DRH et le comptable sont les étapes suivantes. En novembre dernier, des primes n'avaient pas été instruites depuis six mois.

Sylvie SERRE (FSU) signale que les spécialistes étaient ceux qui généraient le plus de travail. Il leur est demandé de fournir des tableaux remplis, mais ils ont un passif de plusieurs années.

Luc LEVI ALVARES se montre tolérant pour les RO et les techniciens, moins pour les spécialistes, car la date de remise du rapport n'est pas toujours connue.

Sylvie SERRE (FSU) signale qu'ils n'ont jamais le code opération.

Luc LEVI ALVARES considère que cela incombe au RO.

Patrice WUSCHER (CGT Culture) signale qu'il est difficile de récupérer les codes opération, le RO n'étant pas toujours présent. Il plaide pour un accès plus facile aux codes opération, quitte à ne plus solliciter le RO. L'argument du dépassement pourrait être avancé, mais, pour lui, les dépassements résultant de l'autoaffectation sont un mythe.

Sylvie SERRE (FSU) abonde en ce sens : un RO qui se verrait ponctionner des jours à tort s'en apercevrait.

En réponse à Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), **Luc LEVI ALVARES** indique avoir demandé que ces primes soient considérées comme une priorité. En excluant le cas des spécialistes, le retard est passé de six à trois mois entre novembre et aujourd'hui. Ce retard est lié à l'engorgement des centres.

Sylvie SERRE (FSU) signale que les agents ayant effectué les fouilles pour la LGV Sud Est ont été étonnés d'être payés dans le mois, sans avoir rien demandé.

Sylvie SERRE (FSU) aimerait que le sujet fasse l'objet d'une information dans le suivi des points.

Luc LEVI ALVARES accepte de l'intégrer dans suivi des points.

La séance est levée à 19 heures 05.

Secrétaire administratif

Gilles MARTIN

Secrétaire adjoint

Sylvie SERRE (FSU)

Président

Luc LEVI ALVARES





